

AECK/WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 657 DU 13 DECEMBRE 2023

portant nomination de madame **Maryse LOKOSSOU**, en remplacement de monsieur Létondé Francisco Brice HOUETON, en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-352 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2022- 563 du 12 octobre 2022 portant création et approbation des statuts de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Madame **Maryse LOKOSSOU** est nommée, au titre de la Caisse des Dépôts et Consignations, membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis, en remplacement de monsieur Létondé Francisco Brice HOUETON.

Article 2

L'intéressée poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

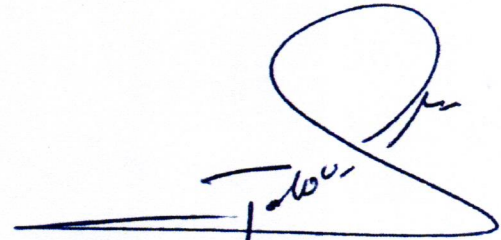
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2023-106 du 29 mars 2023 portant nomination du président et des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis en ce qui concerne uniquement monsieur Létondé Francisco Brice HOUETON ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 décembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,




Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.